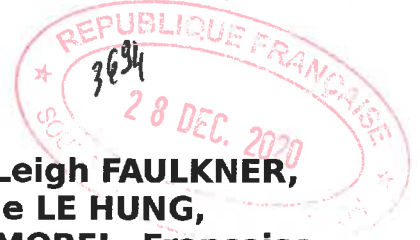


L'an deux mille vingt le dix sept décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la
présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 11/12/2020



Présents : **Victoire BEAUJOU, Alain DETOLLE, Leigh FAULKNER,
Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Maxime LE HUNG,
Mathilde HOUZE, Catherine MOULIN, Régis MOREL, Françoise
ROMANET, Noémie SERRU,**

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code
général des collectivités territoriales, il convient de procéder à
la nomination du secrétaire de séance.**

**Mme Mathilde HOUZE se propose et est désignée pour assurer
ces fonctions.**

Secrétaire : Mathilde HOUZE,

DCM 2020/79 : Publication du marché de travaux réseau AEP fuyard.

Madame la Maire explique qu'il est nécessaire de compléter la délibération en date du 29 octobre 2020, qui validait le dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projet de l'agence de l'eau Loire Bretagne et son plan de financement. Depuis le dernier conseil municipal, l'agence de l'eau Loire Bretagne ainsi que le conseil départemental de la Creuse ont retenu notre dossier. La commune a également déposé une demande de subvention DETR 2020 dans le cas où il existerait un reliquat de fin d'année, ce dossier sera également éligible en 2021.

L'appel à projet de l'agence de l'eau Loire Bretagne rentre dans le cadre du plan de relance économique nationale dont l'objectif est que les collectivités fassent travailler entre autre, les entreprises du BTP. Elle demande donc au conseil municipal de valider le marché de travaux : AEP - Renouvellement du réseau du bourg - 2nd tranche - Lot "Canalisations" qui a été publié le 7 décembre pour une remise des offres le 15 janvier 2021.

Le conseil municipal valide à l'unanimité, la publication du marché et autorise Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires.

À Faux la Montagne, le 18/12/2020
La Maire
C. MOULIN

